Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260430-2026_06_04-DE

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Morgane BERNARD, 1ère adjointe - M. Éric BRANDILY, 2ème adjoint - Mme Céline DÉSIDE, 3ème adjointe - M. Alain BRARD, 4ème adjoint - M. Loïc MAUFRAIS - M. Olivier BLEUZÉ *(à partir de 20h25 - question n° 7)* - Mme Jessica MARCET - M. Jacques BERNARD - Mme Alexandra MARTA - Mme Anne-Laure DIDELOT - Mme Alyssa PERMAL - M. Logan MAHEU - M. Christian BONIFAS - Mme Isabelle BONDON - Mme Isabelle LECORVAISIER - M. Michel LEFEUVRE.

Etaient absents : Mme Carole LEBULANGER, 5ème adjointe - M. Lawrence BARBIER.

Quorum : 16 (à 19h00)
17 (à partir de 20h25)

Pouvoirs : Mme Carole LEBULANGER à M. Patrice GAUTIER,
M. Lawrence BARBIER à Mme Morgane BERNARD.

Secrétaire de séance : M. Alain BRARD a été nommé secrétaire de séance.

Convocation en date du 17 avril 2026 et affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2026.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 30 avril 2026.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 2 avril 2026 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2026-06-04

Objet : Taux d'imposition pour l'année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2311-1 et suivants, L2312-1 et suivants, L2331-1 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies ;

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases prévisionnelles d'imposition des taxes locales revenant à la commune pour l'exercice 2026 ;

Vu la revalorisation des bases d'imposition de **0,8 %** pour l'année 2026 ;

Considérant les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes locales, les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année :

Pour mémoire :	Bases d'imposition 2025	Taux d'imposition 2025	Produits 2025
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 429 241	39.53%	564 979
Taxe foncière sur propriétés non bâties	120 607	63.35%	76 405
Taxe d'habitation (uniquement sur résidences secondaires)	158 949	13.45%	21 379
		TOTAL	662 762

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-212200562-20260430-2026_06_04-DE

Simulation à taux constants :	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux d'imposition 2026	Produits attendus 2026
Taxe foncière sur propriétés bâties	1 453 000	39.53%	574 371
Taxe foncière sur propriétés non bâties	121 500	63.35%	76 970
Taxe d'habitation (uniquement sur résidences secondaires)	152 700	13.45%	20 538
		TOTAL	671 879

Ayant entendu l'exposé de Madame Morgane BERNARD, Adjointe au Maire en charge des Finances ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances - Planification - Suivi-évaluation » réunie le 16 avril dernier ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 18, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2026 :

	Taux d'imposition 2026
Taxe foncière sur propriétés bâties	39.53%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	63.35%
Taxe d'habitation (uniquement sur résidences secondaires)	13.45%

Fait à Evran, le 4 mai 2026

MAIRIE D'EVRAN 22630

Alain BRARD,
Secrétaire de séance

MAIRIE D'EVRAN 22630

Patrice GAUTIER,
Maire